

**REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT
du LOIRET**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FAY AUX LOGES**

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze mai à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur MURA Frédéric, Maire.

Présents : Monsieur Frédéric MURA, Monsieur Gérard HUET, Madame Magali BLANLUET, Monsieur Fabrice PELLETIER, M. Bruno GUYARD, Madame Aurore YANG, Monsieur. Philippe BAUMY, Madame Marianne HUREL, Mme Anne BOUQUIER, Madame Christelle TESSIER, Monsieur Bruno GODET, Monsieur Hervé LHOMME, Monsieur Loïc CROCHET, Madame Solène MENNECIER, Madame Mariline BOUCLET, Monsieur Jean-Philippe LECOINTE, Madame Marie COSTA.

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
16	25	17

Absents ayant donné un pouvoir : M. Jacques ABBO à Mme Marianne HUREL.

Absents excusés : M. Pascal PETITPIERRE, M. Bruno THOMAS, Mme Aline MERIAU, Mme Stéphanie AUBAILLY-GRON, M. Yann BOUGUENNEC, Mme Anab LEFFRAY, Mme Vanessa CHABOURINE.

Date de la convocation

9 mai 2025

Date d'affichage

9 mai 2025

A été nommé secrétaire : Mme Aurore YANG

Objet de la délibération

7 Finances locales

7-1 Décisions budgétaires

7-1-2-4 Compte administratif
– délibéré avec compte

Les votes sur le compte administratif se font sous la présidence de Monsieur Gérard HUET, premier Adjoint au Maire, et après le retrait du Maire pendant les votes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

2025-034 - Budget

**principal – vote du compte
administratif 2024**

Approuve le compte administratif 2024 qui est identique au compte de gestion du receveur municipal. Il fait apparaître un excédent de fonctionnement de 436 293.04 € et un excédent d'investissement qui s'élève à 669 455.75 €.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le

La secrétaire de séance
Aurore YANG

Pour copie conforme,
Le Maire,
Frédéric MURA

et publication ou notification

28/5/2025

